

2JMN CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 euros

Immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 935044818

Siège social : 31 Rue Chevalier Paul, 83000 - TOULON

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE**

DU 25/11/2025

Le 25/11/2025 à 10h,

L'Associé unique, JENDOUBI Mouez, président de la Société 2JMN CONSTRUCTION, propriétaire de la totalité des parts de la Société,

Ordre du jour

L'Associé unique se prononce sur les points suivants :

- fixation de la rémunération du dirigeant de la société

Résolution 1 - Rémunération du dirigeant

L'Associé unique confirme que JENDOUBI Mouez n'est pas rémunéré(e) pour ses fonctions de président de la société.

Cette décision s'applique du 31/12/2025 au 31/12/2026

Résolution 2 - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

A Toulon, le 25/11/2025

Signature :



JENDOUBI Mouez, l'Associé unique, président de la Société.

5.17.